

DECISION N° 2026 - 39

Relative à l'attribution d'une aide à l'achat pour un récupérateur d'eau de pluie

Le président de la communauté de communes du Pays du Neubourg,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-10,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 1^{er} décembre 2025 approuvant la mise en place d'une subvention pour l'achat d'un récupérateur d'eau et le règlement du dispositif associé.

Considérant que 25 dossiers ont été reçus et instruits entre le 1^{er} mai 2026 et le 1^{er} septembre 2026 et qu'ils remplissent les conditions inscrites au règlement (présentation d'une preuve d'achat, d'un RIB et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois).

Considérant que l'aide à l'achat pour les récupérateurs d'eau de pluie s'élève à 50% du montant du récupérateur, dans la limite de 40€.

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer une aide à l'achat pour un récupérateur d'eau de pluie pour les demandeurs dont le dossier a été instruit et validé

<i>Demandeur</i>	<i>Adresse</i>	<i>Montant du récupérateur d'eau</i>	<i>Montant de l'aide à l'achat attribuée par la CCPN</i>
DE BOERIO Céline	7 chemin Seguin 27110 CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE	79.90 €	39.95 €
VINCENT Eric	10 rue du village 27110 VILLEZ SUR LE NEUBOURG	91.50 €	40 €
DELCOURT Florian	1 rue de la marette 27370 SAINT-MESLIN-DU-BOSC	199 €	40 €
FORNI Soizic	18 rue des canadiens 27370 TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	79 €	39.50 €
BLECHARCZYK Arnaud	4 rue de la croix blanche 27110 VITOT	199 €	40 €
FROMENTIN Yannick	15 résidence des saules 27110 VITOT	79.9 €	39.95 €
BRUGGER Aurélia	3 Lotissement le Rivage 27930 BROSVILLE	79 €	39.50 €
GEHAN Gérard	22 rue des 40 acres 27110 LE NEUBOURG	54.90 €	27.45 €
GAILLARD Pauline	11 rue de Crosville 27110 Le Neubourg	199 €	40 €

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le

ID : 027-242700607-20260911-2026_0198-AR

GUEGAN CRESSON Carine	18 rue de Tournedos 27110 QUITTEBEUF	79 €	39.5 €
TEURQUETY Laurie	20 rue Augustin Dequatremare 27110 CROSVILLE LA VIEILLE	79.99	39.99 €
DESHAYES Lydia	2 rue des potiers 27100 CROSVILLE-LA- VIEILLE	62.40 €	31.2 €
DUSAUTOIR Camille	6 rue de l'église 27110 CROSVILLE-LA- VIEILLE	42.90 €	21.45 €
LEFEBURE Angela	2 route de Marbeuf 27110 SAINT-AUBIN D'ECROSVILLE	89 €	40 €
LESIEUTRE Jérôme	12 rue du champ rouget 27110 VITOT	115.83 €	40 €
DORMESNIL Florence	23 rue des canadiens 27110 ECQUETOT	159 €	40 €
CHEVALIER Martial	21 rue du Haut Phare 27110 LE NEUBOURG	79 €	39.50 €
MORANDI Jacques	11 rue de l'escalier 27110 Le NEUBOURG	153 €	40 €
BELFONTAINE Chantal	19 rue de la fosse liard 27110 CRESTOT	42.90 €	21.45 €
BENDARRAZ Abdelmouaym	16 rue du moulin de pierre 27110 LE NEUBOURG	89 €	40 €
GOUAULT Lynda	2B rue du Ressault 27110 Le NEUBOURG	189 €	40 €
CROUIN Patrick	10 clos du colombier 27110 SAINTE- OPPORTUNE-DU-BOSC	127 €	40 €
LE COINTE Stefan	7 route du Neubourg 27110 CROSVILLE-LA- VIEILLE	79.99 €	39.99 €
LHUILIER Xavier	57 bis avenue du Doyen Jussiaume 27110 LE NEUBOURG	199 €	40 €
LHUILIER Rémy	15 B rue de vitot 27100 LE NEUBOURG	157 €	40 €

Article 2 : dit que les crédits sont inscrits au budget principal de la communauté de communes du Pays du Neubourg.

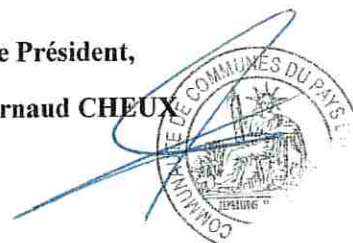
Article 3 : ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le receveur communautaire
- Monsieur le préfet

Fait au Neubourg, le 11/09/2026

Le Président,

Arnaud CHEUX



Date de publication : 11/09/2026